

Conditions générales

Conditions générales de vente

Préambule

Bienvenue sur notre site ! Merci de nous avoir fait confiance pour votre achat !

Si vous avez des questions sur ces conditions générales, l'utilisation du site Web, les produits individuels, le processus d'achat ou si vous souhaitez discuter de vos besoins individuels avec nous, veuillez contacter notre personnel aux coordonnées fournies !

Données du prestataire de services (vendeur)

Nom : Sashegyi Árpádné EV

Siège social : H-6724 Szeged, Londoni krt 3.

Adresse postale : H-6724 Szeged, Londoni krt 3.

Adresse du magasin et du point de collecte : H-6724 Szeged, Londoni krt 3.

Autorité d'enregistrement : Fiscalité et douanes nationales Numéro d'enregistrement du bureau : 5296038

Numéro fiscal : 45547904-2-26

Représentant : Sashegyi Árpádné

Numéro de téléphone : +36705029527

E-mail : idoazona@idoazona.hu

Site Web : <https://www.timezonecenter.fr/>

Numéro de compte bancaire : 12067008-01944310-00100009

Données du fournisseur d'hébergement

Nom : UNAS Online Kft.

Siège social : H-9400 Sopron, Kőszegi út 14.

Contact : unas@unas.hu

Site Web : unas.hu

Notions

Produits : proposés sur le Site et destinés à la vente sur le Site :

- chose mobilière, y compris l'eau, le gaz et l'électricité dans un réservoir, une bouteille ou de toute autre manière, en quantité limitée ou avec un volume déterminé, et
- un bien meuble qui comprend ou est connecté à un contenu numérique ou à un service numérique de telle manière qu'en l'absence du contenu numérique ou du service numérique concerné, les biens ne pourraient pas remplir leurs fonctions (ci-après : les biens contenant des éléments numériques)

Biens contenant des éléments numériques : biens meubles qui contiennent ou sont liés à un contenu numérique ou à des services numériques de telle manière que les biens ne pourraient pas remplir leurs fonctions en l'absence du contenu numérique ou du service numérique concerné

Contenu numérique : données produites ou fournies sous forme numérique

Parties : Vendeur et Acheteur ensemble

Français Consommateur : une personne physique agissant à des fins extérieures à son activité professionnelle indépendante et à son activité économique, qui achète, commande, reçoit, utilise, fait usage de biens ou est destinataire de communications commerciales ou d'offres liées aux biens. Dans l'application des règles relatives à l'organe de conciliation - à l'exception de l'application du règlement n° 524/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement 2006/2004/CE et la directive 2009/22/CE - en plus de ce qui précède, une organisation non gouvernementale, une personne morale ecclésiastique, une copropriété, une association de logement agissant à des fins extérieures à son activité professionnelle indépendante et à son domaine d'activité économique, conformément à une loi distincte, qui achète, commande, reçoit, utilise, fait usage de biens ou fait du commerce en relation avec les biens, est considérée comme un consommateur destinataire d'une communication ou d'une offre. Dans le cadre du marché intérieur, en ce qui concerne les mesures contre les restrictions de contenu territorial injustifiées et d'autres formes de discrimination fondées sur la nationalité, le lieu de résidence ou le lieu d'établissement du client, ainsi que les règlements 2006/2004/CE et (UE) 2017/2394, ainsi que 2009/22/CE aux fins du règlement (UE) 2018/302 du Parlement européen et du Conseil du 28 février 2018 modifiant la directive [ci-après : règlement (UE) 2018/302], en plus de ce qui précède, un client considéré comme un client conformément au règlement (UE) 2018/302 est également considéré comme un consommateur.

Contrat de consommation : un contrat dont l'un des sujets est considéré comme un consommateur

Fonctionnalité : la capacité d'un bien contenant des éléments numériques, du contenu numérique ou un service numérique à exécuter des fonctions adaptées à son objectif

Fabricant : le producteur des Biens, dans le cas de Biens importés, l'importateur qui introduit les Biens sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que toute personne qui, en indiquant le nom, la marque ou tout autre signe distinctif des Biens, se présente comme fabricant

Interopérabilité : capacité d'un bien, d'un contenu numérique ou d'un service numérique contenant des éléments numériques à fonctionner avec du matériel et des logiciels différents de ceux avec lesquels le même type de bien, de contenu numérique ou de service numérique est normalement utilisé.

Compatibilité : la capacité d'un bien, d'un contenu numérique ou d'un service numérique contenant des éléments numériques à fonctionner - sans nécessiter de conversion - avec du matériel ou des logiciels avec lesquels des biens, du contenu numérique ou des services numériques du même type sont normalement utilisés ensemble

Site Internet : ce site Internet, qui sert à conclure le contrat

Contrat : Un contrat de vente créé entre le Vendeur et l'Acheteur en utilisant le Site Web et la correspondance électronique

Support de données durable : tout dispositif permettant au consommateur ou à l'entreprise de stocker les données qui lui sont adressées personnellement d'une manière qui soit encore accessible ultérieurement et pendant une durée adaptée à la finalité des données, ainsi que d'afficher les données stockées sous une forme inchangée.

Dispositif permettant la communication entre des parties absentes : dispositif permettant de faire une déclaration de contrat en l'absence des parties - afin de conclure un contrat. Un tel dispositif est notamment un formulaire adressé ou non adressé, une lettre type, une annonce publiée dans un produit de presse avec un bon de commande, un catalogue, un téléphone, un télécopieur et un dispositif permettant l'accès à Internet.

Contrat à distance : contrat de consommation conclu sans la présence physique simultanée des parties dans le cadre d'un système de vente à distance organisé en vue de la fourniture de biens ou de services conformes au contrat, de telle sorte que, pour conclure

le contrat, les parties contractantes utilisent un dispositif permettant la communication uniquement entre les parties absentes.

Entreprise : une personne agissant dans le cadre de sa profession, de son activité indépendante ou de son activité commerciale

Acheteur/Vous : personne concluant un contrat en faisant une offre d'achat via le Site Internet

Garantie : Dans le cas de contrats conclus entre le consommateur et l'entreprise (ci-après : contrat de consommation), conformément au Code civil,

- la garantie prise pour l'exécution du contrat, à laquelle l'entreprise s'engage volontairement pour la bonne exécution du contrat en plus ou en l'absence de son obligation légale, et
- la garantie obligatoire basée sur la loi

Prix d'achat : contrepartie à payer pour les Biens et pour la fourniture de contenu numérique.

Législation pertinente

Le contrat est régi par les dispositions du droit hongrois, et en particulier la législation suivante s'applique :

- CLV de 1997. Loi sur la protection des consommateurs
- CVIII de 2001 Loi relative à certaines questions relatives aux services commerciaux électroniques et aux services liés à la société de l'information
- Loi V de 2013 sur le Code civil
- 151/2003. (IX.22.) décret gouvernemental sur la garantie obligatoire des biens de consommation durables
- 10/2024. (VI.28.) Décret IM sur la définition de la gamme de biens de consommation durables couverts par la garantie obligatoire
- 45/2014. (II.26.) décret gouvernemental sur les règles détaillées des contrats entre le consommateur et l'entreprise
- 19/2014. (IV.29.) Décret NGM sur les règles de procédure pour le traitement des réclamations de garantie et de garantie pour les choses vendues dans le cadre d'un contrat entre un consommateur et une entreprise
- Loi LXXVI de 1999 sur le droit d'auteur
- Loi CXII de 2011 sur le droit à l'autodétermination de l'information et la liberté d'information
- RÈGLEMENT (UE) 2018/302 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (28 février 2018) relatif à la lutte contre les restrictions de contenu territoriales injustifiées et d'autres formes de discrimination fondées sur la nationalité, le lieu de résidence ou l'établissement du client au sein du marché intérieur, et 2006/2004/CE et
- Règlement (UE) 2017/2394, modifiant également la directive 2009/22/CE
- RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL (27 avril 2016) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)
- 373/2021 sur les règles détaillées des contrats de vente de biens et de fourniture de contenus numériques et de services numériques entre un consommateur et une entreprise. (VI. 30.) Décret gouvernemental

Champ d'application et acceptation des Conditions Générales

Le contenu du contrat entre nous est déterminé - en plus des dispositions de la législation contraignante pertinente - par les présentes conditions générales de vente (ci-après : CGV). En conséquence, ces conditions générales de vente contiennent les droits et obligations de vous et de nous, les conditions de conclusion du contrat, les délais d'exécution, les conditions de livraison et de paiement, les règles de responsabilité et les conditions d'exercice du droit de rétractation.

Les informations techniques nécessaires à l'utilisation du Site, qui ne sont pas contenues dans les présentes Conditions Générales, sont fournies par d'autres informations disponibles sur le Site.

Avant de finaliser votre commande, vous devez prendre connaissance des dispositions des présentes CGV.

La forme du contrat

Les contrats entrant dans le champ d'application des présentes CGV ne sont pas des contrats écrits, ils ne sont pas déposés par le Vendeur.

Tarifs

Les prix sont indiqués en HUF et incluent la TVA de 27 %. Il n'est pas exclu que le vendeur modifie les prix pour des raisons de politique commerciale. Les modifications de prix ne s'appliquent pas aux contrats déjà conclus. Si le vendeur a indiqué un prix erroné et qu'une commande a été reçue pour les marchandises, mais que les parties n'ont pas encore conclu de contrat, le vendeur agira sur la base de la section « Procédure de prix erroné » des conditions générales de vente.

Procédure en cas de prix erroné

Il est considéré comme un prix manifestement incorrect :

- Prix \neq 0 HUF,
- un prix réduit avec une remise, mais calculé de manière incorrecte par rapport au pourcentage de remise indiqué à côté du prix d'origine (par exemple : dans le cas de marchandises d'une valeur de 1 000 HUF, avec l'indication d'une remise de 20 %, au lieu des 800 HUF corrects, sur la base d'un calcul incorrect, non réduit selon le pourcentage, marchandises proposées à tort à 500 HUF).

En cas de prix erroné, le Vendeur offre la possibilité d'acheter les Marchandises au prix réel, information grâce à laquelle l'Acheteur peut décider de commander les Marchandises au prix réel ou d'annuler la commande sans aucune conséquence juridique défavorable.

Traitement des plaintes et options d'application de la loi

Le consommateur peut déposer une réclamation au titre de la garantie, de la garantie du produit ou de la garantie relative aux marchandises, ou une objection à la résiliation des droits ou intérêts individuels concernant la conduite, l'activité ou l'omission du vendeur, ou d'une personne agissant au nom ou pour le bénéfice du vendeur, qui est directement liée à la distribution ou à la vente des marchandises aux consommateurs (vous pouvez déposer une réclamation de consommateur conformément au Fgytv.) aux contacts et méthodes suivants :

- En personne et oralement à l'adresse suivante : H-6724 Szeged, Londoni krt 3.

Horaires d'ouverture du service client :

Lundi : 09h00 - 20h00

Mardi : 09h00

- 20h00 Mercredi : 09h00 - 20h00

Jeudi : 09h00 - 20h00

Vendredi : 09h00 - 20h00

Samedi : 09h00 - 20h00

Dimanche : 10h00 - 18h00

- Par écrit via le site Web suivant : <https://www.timezonecenter.fr/>
- Par écrit à l'adresse e-mail suivante : idozona@idozona.hu

- Par écrit par courrier : 6724 Szeged Londoni krt 3.
- En personne oralement via le numéro de téléphone suivant : +36705029527

Le vendeur, et non la Fgytv, est responsable du traitement des réclamations des consommateurs, mais il est tenu de le faire conformément à une législation distincte.

Le consommateur est la plainte Fgytv., qui est une objection visant à la cessation d'un droit individuel ou d'un préjudice d'intérêt lié à la conduite, à l'activité ou à l'omission de l'entreprise, ou de la personne agissant dans l'intérêt ou au profit de l'entreprise, qui est directement liée à la distribution ou à la vente des marchandises aux consommateurs, - la garantie accessoire, la garantie du produit ou la réclamation de garantie à l'exception de - vous pouvez informer l'entreprise oralement ou par écrit.

L'entreprise est tenue d'examiner immédiatement la réclamation verbale et d'y remédier si nécessaire. Si le consommateur n'est pas d'accord avec le traitement de la réclamation ou si l'examen immédiat de la réclamation n'est pas possible, l'entreprise est tenue de prendre immédiatement note de la réclamation et de sa position par rapport à celle-ci et d'en remettre une copie au consommateur sur place en cas de réclamation verbale formulée en personne. Dans le cas d'une réclamation verbale communiquée par téléphone ou par d'autres services de communication électronique, elle doit être envoyée au consommateur au plus tard dans les 30 jours - conformément aux dispositions relatives à la réponse à une réclamation écrite - en même temps que la réponse sur le fond. Par ailleurs, vous devez agir comme suit concernant la réclamation écrite.

Si l'acte juridique directement applicable de l'Union européenne ne prévoit pas de disposition contraire, l'entreprise doit répondre à la réclamation écrite dans les trente jours suivant sa réception d'une manière qui puisse être justifiée par écrit et prendre des mesures pour la communiquer. Si la réclamation est rejetée, l'entreprise est tenue d'informer le consommateur par écrit de l'autorité ou de l'organisme de conciliation auprès duquel il peut engager la procédure avec sa réclamation - en fonction de sa nature. Les informations doivent également inclure le siège, les coordonnées téléphoniques et Internet ainsi que l'adresse postale de l'autorité compétente et de l'organisme de conciliation en fonction du lieu de résidence ou de domicile du consommateur. Les informations doivent également porter sur la question de savoir si l'entreprise a fait une déclaration générale de soumission à la décision de la commission de conciliation.

Si le litige de consommation pouvant exister entre le Vendeur et le consommateur n'est pas réglé au cours des négociations, les possibilités d'exécution judiciaire suivantes sont ouvertes au consommateur :

Procédure de protection du consommateur

Il est possible de déposer une plainte auprès des autorités de protection des consommateurs. Si le consommateur constate une violation de ses droits en tant que consommateur, il a le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de protection des consommateurs compétente en fonction de son lieu de résidence. Après avoir examiné la plainte, l'autorité décide de la conduite de la procédure de protection des consommateurs. Les tâches officielles de premier niveau en matière de protection des consommateurs sont effectuées par les bureaux du gouvernement de la capitale et du comté compétents en fonction du lieu de résidence du consommateur, dont une liste est disponible ici : <http://www.kormanyhivatalok.hu/>

Procédure judiciaire

Le client a le droit de faire valoir sa créance née d'un litige de consommation devant le tribunal dans le cadre d'une procédure civile conformément à la loi V de 2013 sur le Code civil et à la loi CXXX de 2016 sur le Code de procédure civile. conformément aux dispositions de la loi.

Procédure de conciliation

Si nous rejetons votre réclamation de consommateur, vous avez le droit de faire appel à l'autorité compétente de votre lieu de résidence ou de votre lieu de résidence, ou à la commission de conciliation que vous avez indiquée dans la demande. La condition pour engager la procédure de l'organisme de conciliation est que le consommateur tente directement de régler le litige avec l'entreprise concernée.

La commission de conciliation - à moins que le consommateur ne demande une audience personnelle - tient l'audience en ligne sans présence personnelle, via un appareil électronique qui permet une transmission audio et vidéo simultanée (ci-après : audience en ligne).

L'entreprise a l'obligation de coopérer à la procédure de conciliation, dans le cadre de laquelle nous sommes tenus d'envoyer notre réponse à l'invitation de la commission de conciliation dans le délai imparti. À l'exception de l'application du règlement 524/2013/UE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et de la modification du règlement (CE) 2006/2004 et de la directive 2009/22/CE, l'entreprise est autorisée à conclure un accord lors de l'audience et est tenue de garantir la participation d'une personne. Lors de l'audience en ligne, le représentant de l'entreprise autorisé à conclure un accord doit participer en ligne. Si le consommateur demande une audience personnelle, le représentant de l'entreprise autorisé à conclure un accord doit au moins participer à l'audience en ligne.

Plus d'informations sur les commissions de conciliation sont disponibles ici : <https://www.bekeltetes.hu>

Les coordonnées de chaque Commission de Conciliation territorialement compétente :

Commission de conciliation de Budapest

Siège social : Budapest
Juridiction : Budapest
Disponibilité :
Adresse : 1016 Budapest, Krisztina krt. 99. I. em. 111.
Adresse postale: 1253 Budapest, Pf.:10.
Numéro de téléphone : 06-1-488-2131
E-mail : bekelteto.testulet@bkik.hu
Site Web : bekeltet.bkik.hu

Conseil de conciliation du comté de Baranya

Siège social : Pécs
Juridiction : comté de Baranya, comté de Somogy, comté de Tolna
Disponibilité :
Adresse : 7625 Pécs, Majorossy I. u. 36.
Numéro de téléphone : 06-72-507-154
E-mail : info@baranyabekeltetes.hu
Site Web : baranyabekeltetes.hu

Conseil de conciliation du comté de Borsod-Abaúj-Zemplén

Siège social : Miskolc
Juridiction : Comté de Borsod-Abaúj-Zemplén, Comté de Heves, Comté de Nógrád
Disponibilité :
Adresse : 3525 Miskolc, Szentpáli u. 1.
Numéro de téléphone : 06-46-501-091

E-mail : bekeltetes@bokik.hu
Site Web : bekeltetes.borsodmegye.hu

Commission de conciliation du comté de Csongrád-Csanád

Siège social : Szeged
Juridiction : comté de Békés, comté de Bács-Kiskun, comté de Csongrád-Csanád
Disponibilité :
Adresse : 6721 Szeged, Párizsi krt. 8-12.
Numéro de téléphone : 06-62-549-392
E-mail : bekelteto.testulet@cskik.hu
Site Web : bekeltetes-csongrad.hu

Commission de conciliation du comté de Fejér

Siège social : Székesfehérvár
Juridiction : comté de Fejér, comté de Komárom-Esztergom, comté de Veszprém
Disponibilité :
Adresse : 8000 Székesfehérvár, Hosszúsétátér 4-6.
Numéro de téléphone : 06-22-510-310
E-mail : bekeltetes@fmkik.hu
Site Web : www.bekeltetesfejer.hu

Conseil de conciliation du comté de Győr-Moson-Sopron

Siège social : Győr
Juridiction : comté de Győr-Moson-Sopron, comté de Vas, comté de Zala
Disponibilité :
Adresse : 9021 Győr, Szent István út 10/a.
Numéro de téléphone : 06-96-520-217
E-mail : bekelteto.testulet@gymkik.hu
Site Web : bekeltetesgyor.hu

Conseil de conciliation du comté de Hajdú-Bihar

Siège social : Debrecen
Juridiction : Comté de Jász-Nagykun-Szolnok, Comté de Hajdú-Bihar, Comté de Szabolcs-Szatmár-Bereg
Disponibilité :
Adresse : 4025 Debrecen, Vörösmarty u. 13-15.
Numéro de téléphone : 06-52-500-710
E-mail : bekelteto@hbkik.hu
Site Web : hbmbekeltetes.hu

Conseil de conciliation du comté de Pest

Siège social : Budapest
Juridiction : Comté de Pest
Disponibilité :
Adresse : 1055 Budapest, Balassi Bálint u. 25. IV/2.
Numéro de téléphone : 06-1-792-7881
E-mail : pmbekelteto@pmkik.hu
Site Web : panzlanrendezes.hu

Procédure de conciliation dans le cas de personnes qui ne sont pas considérées comme des consommateurs

Conformément à la loi sur la protection du consommateur, un consommateur est une organisation non gouvernementale, une personne morale religieuse, un immeuble d'appartements, une association de logement agissant conformément à une loi distincte à des fins extérieures à son occupation indépendante et à son champ d'activité économique, qui achète, commande, reçoit, utilise ou fait usage de biens pour la procédure de la commission de conciliation. ou le destinataire de communications commerciales ou d'offres liées aux biens.

La commission de conciliation est habilitée à vérifier et à enquêter sur l'existence d'une qualité de consommateur. Les règles de procédure sont régies par le règlement rédigé sous l'autorité de la commission de conciliation.

Plateforme de résolution des litiges en ligne

La Commission européenne a créé un site Internet sur lequel les consommateurs peuvent s'inscrire afin de pouvoir régler leurs litiges juridiques liés à des achats en ligne en remplissant une demande, évitant ainsi les procédures judiciaires. De cette manière, les consommateurs peuvent faire valoir leurs droits sans que, par exemple, la distance ne les en empêche.

Si vous souhaitez déposer une réclamation concernant un produit ou un service acheté en ligne et que vous ne souhaitez pas nécessairement saisir un tribunal, vous pouvez utiliser l'outil de résolution des litiges en ligne.

Sur le portail, vous et le commerçant contre lequel vous avez déposé une réclamation pouvez sélectionner conjointement l'organisme de résolution des litiges auquel vous souhaitez confier le traitement de la réclamation.

La plateforme de résolution des litiges en ligne est disponible ici : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/?event=main.home.show&lng=HU>

Avis favorables aux consommateurs (fogyasztobarat.hu)

Nous informons les acheteurs que le vendeur utilise sur son site Internet un système d'évaluation convivial pour les consommateurs. Le système d'évaluation ne permet pas d'évaluer des produits individuels, mais le vendeur (la boutique en ligne). Les mesures techniques suivantes du système d'évaluation garantissent que seuls les clients réels peuvent soumettre des évaluations :

Le système fonctionne indépendamment de la boutique en ligne qui l'utilise, de telle sorte que le WIDGET d'évaluation s'ouvre après l'achat et que les évaluations soumises sont enregistrées par l'ami consommateur (JUTASA Kft.) dans son propre système.

La seule façon de soumettre un avis est que le client lui-même rédige un avis dans un e-mail envoyé à l'adresse e-mail fournie à l'ami consommateur après l'achat.

La boutique en ligne qui utilise le système d'évaluation n'a aucune possibilité technique de supprimer les évaluations ou les avis.

En conséquence de ce qui précède, le système ne contient que des évaluations et des avis de clients réels, et le système ne fait pas de distinction entre les avis positifs et négatifs, il les affiche tous les deux.

Invalidité partielle, code de conduite

Si un point des Conditions Générales est juridiquement incomplet ou invalide, les autres points du contrat resteront en vigueur et les dispositions de la législation pertinente s'appliqueront à la place de la partie invalide ou incorrecte.

Le Vendeur ne dispose pas d'un code de conduite en vertu de la Loi sur l'interdiction des pratiques commerciales déloyales à l'encontre des consommateurs.

Informations sur le fonctionnement des produits contenant des éléments numériques, ainsi que sur les mesures techniques de protection applicables

La disponibilité des serveurs fournissant les données affichées sur le site est supérieure à 99,9 % par an. L'ensemble du contenu des données est régulièrement sauvegardé, de sorte qu'en cas de problème, le contenu original des données peut être restauré. Les données affichées sur le site sont stockées dans des bases de données MSSQL et MySQL. Les données sensibles sont stockées avec un niveau de cryptage approprié et un support matériel intégré au processeur est utilisé pour les coder.

Informations sur les propriétés essentielles des marchandises

Sur le site Web, nous fournissons des informations sur les propriétés essentielles des produits qui peuvent être achetés dans les descriptions de chacun des produits.

Correction des erreurs de saisie des données - Responsabilité de la véracité des données fournies

Au cours du processus de commande, avant de finaliser la commande, vous avez la possibilité de modifier à tout moment les données que vous avez saisies (cliquer sur le bouton « retour » du navigateur ouvre la page précédente, de sorte que les données saisies peuvent être corrigées même si vous êtes déjà passé à la page suivante). Veuillez noter qu'il est de votre responsabilité de vous assurer que les données que vous fournissez sont saisies avec exactitude, car les marchandises seront facturées et livrées sur la base des données que vous avez fournies. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une adresse e-mail mal saisie ou la saturation de l'espace de stockage appartenant à la boîte mail peut entraîner la non-livraison de la confirmation et empêcher la conclusion du contrat. Si l'Acheteur a finalisé sa commande et découvre une erreur dans les données fournies, il doit initier la modification de sa commande dans les plus brefs délais. L'Acheteur peut informer le Vendeur de la modification de la commande incorrecte en envoyant un courrier à partir de l'adresse e-mail indiquée au moment de la commande ou en appelant le Vendeur.

Utilisation du site Web

L'achat n'est pas soumis à inscription.

Le site Web propose aux utilisateurs des présentations de produits et des commandes en ligne. L'utilisateur peut parcourir le site Web à l'aide des éléments du menu. Les produits sont répertoriés dans le système de catégories. Dans la catégorie Produits en solde, vous pouvez trouver tous les produits en solde disponibles dans le magasin. La date de début et la date de fin de la promotion, ou la date de début et la date limite de disponibilité, sont indiquées séparément pour chaque produit.

Sous l'élément de menu Plus pour moins cher, vous trouverez les produits pour lesquels le magasin offre une remise quantitative lors de la commande de plusieurs articles.

Dans le menu Nouveautés, vous pouvez trouver les nouveaux produits proposés sur le site. En cliquant sur le nom de la catégorie, vous pouvez voir la liste des produits installés dans celle-ci. Si tous les produits d'une catégorie donnée ne tiennent pas sur une page, vous pouvez utiliser les numéros au-dessus et en dessous de la page Produits à commander. À partir de la liste des produits, vous pouvez accéder à la page détaillée des produits en cliquant sur le nom des produits, ici vous pouvez découvrir les caractéristiques détaillées et le prix des produits que vous souhaitez commander.

Sur le site, il est possible de rechercher des produits par mot-clé. Les résultats des produits correspondant aux critères de recherche sont affichés sous forme de liste, à l'instar des catégories.

Le produit sélectionné peut être placé dans le panier à l'aide du bouton Panier. À côté du bouton, le nombre de pièces requis peut être défini. L'utilisateur peut vérifier le contenu du panier à l'aide de l'élément de menu Panier. Ici, vous pouvez modifier la quantité de marchandises que vous avez ajoutées au panier ou supprimer l'article donné. Vous pouvez également utiliser le bouton Vider le panier pour vider complètement le panier.

L'utilisateur peut poursuivre le processus d'achat en cliquant sur le bouton Commander. Dans un deuxième temps, il est possible de s'inscrire, de s'enregistrer et d'acheter sans inscription. En cas d'inscription et d'achat sans inscription, l'utilisateur doit fournir les données suivantes : adresse e-mail, nom, numéro de téléphone, adresse de facturation et, si elle est différente, l'adresse de livraison. En plus des données ci-dessus, un mot de passe doit également être saisi pour l'inscription. L'utilisateur peut s'informer de la réussite de son inscription par e-mail et sur le site Internet. L'utilisateur peut demander l'annulation de son inscription par e-mail au Prestataire de Services, auquel cas il doit s'inscrire à nouveau pour un nouvel achat.

L'utilisateur est responsable de la confidentialité des données d'accès. L'utilisateur est responsable de la mise à jour de ses données et est tenu d'informer le Prestataire de services s'il a connaissance d'une utilisation abusive de ses données par un tiers. En cas d'oubli du mot de passe, un nouveau mot de passe peut être demandé sur le site Internet à l'adresse e-mail enregistrée. Si l'utilisateur s'est déjà enregistré sur le site Internet, le processus de commande peut être poursuivi en saisissant son adresse e-mail et son mot de passe.

À l'étape suivante de la commande, l'utilisateur doit choisir le mode de paiement et de livraison qui lui convient. À l'aide d'une page récapitulative, l'utilisateur peut vérifier toutes les données précédemment saisies ainsi que les Produits à commander et leur quantité. En cas d'erreur de saisie des données, vous pouvez utiliser l'icône en forme de crayon pour corriger les données saisies.

Si vous trouvez que tout vous convient, vous pouvez finaliser votre commande en cliquant sur le bouton Soumettre la commande. Vous en recevrez confirmation sur le site Internet ou par e-mail. Si vous constatez des données incorrectes après l'enregistrement de la commande (par exemple dans l'e-mail de confirmation), vous devez le signaler immédiatement au prestataire de services, mais au plus tard dans les 24 heures. Quelle que soit l'intention de commander, l'utilisateur peut se connecter via la fenêtre de connexion client ou via l'élément de menu Connexion. Une fois connecté, un élément de menu Modifier les données apparaît, dans lequel vous pouvez modifier les données que vous avez saisies lors de l'enregistrement, ainsi que les données de votre commande passée et suivre son statut.

Finaliser la commande (faire une offre)

Si vous êtes convaincu que le contenu du panier correspond aux produits que vous souhaitez commander et que vos données sont correctes, vous pouvez finaliser votre commande en cliquant sur le bouton « Commander ». Les informations fournies sur le site Internet ne constituent pas une offre de conclusion de contrat de la part du Vendeur. Dans le cas de commandes relevant du champ d'application des présentes CGV, vous êtes considéré comme l'offrant.

En cliquant sur le bouton « Commander », vous reconnaissez expressément que votre offre doit être considérée comme faite et que votre déclaration - en cas de confirmation par le Vendeur conformément aux présentes Conditions Générales - entraîne une obligation de paiement. Le Vendeur est tenu de confirmer sans délai l'arrivée de la commande à l'Acheteur par voie électronique. Si cette confirmation n'est pas reçue par l'Acheteur dans le délai prévu, en fonction de la nature de la prestation, mais au plus tard 48 heures après l'envoi de la commande de l'Acheteur, ce dernier est libéré de l'offre ferme ou de l'obligation contractuelle.

Traitement des commandes, création de contrats

Les commandes sont traitées en deux étapes. Vous pouvez passer votre commande à tout moment. Vous recevrez d'abord une confirmation automatique de la commande, qui enregistre uniquement le fait que votre commande a été reçue via le site Web, mais

cette confirmation ne constitue pas une acceptation de votre offre. Si vous constatez que la notification automatique par e-mail de confirmation contient des données incorrectes (par exemple, nom, adresse de livraison, numéro de téléphone, etc.), vous êtes tenu de nous en informer - en même temps que vous saisissez les données correctes - par e-mail. Si vous ne recevez pas l'e-mail de confirmation automatique dans les 24 heures suivant la passation de votre commande, veuillez nous contacter, car il est possible que votre commande ne soit pas arrivée dans notre système pour des raisons techniques.

Après avoir envoyé votre offre, le vendeur vous confirmera votre offre par un deuxième e-mail. Le contrat est formé lorsque l'e-mail de confirmation envoyé par le vendeur est mis à votre disposition dans votre système de messagerie (deuxième confirmation, acceptation de l'offre).

Procédure à suivre en cas de colis non livrés

Si l'Acheteur n'accepte pas les Produits commandés et livrés et ne notifie pas au Vendeur son intention d'annuler dans un délai de 14 jours sans justification prévue par la loi, il viole son contrat avec le Vendeur, selon lequel il est obligé d'accepter les Produits et d'accepter ainsi la prestation du Vendeur. Dans ce cas, le Vendeur tentera de livrer à nouveau les Produits, si cela peut être convenu avec l'Acheteur, mais la livraison peut être soumise au paiement de frais de livraison. Si la livraison répétée échoue, ou si elle ne peut être convenue avec l'Acheteur parce que l'Acheteur refuse de coopérer, le Vendeur est en droit de résilier le contrat avec l'Acheteur avec effet immédiat en raison de la rupture du contrat et de faire valoir les frais de la livraison infructueuse et de la renvoyer à l'Acheteur à titre de pénalité. Pour résilier le contrat, les parties acceptent l'utilisation de l'e-mail utilisé par l'Acheteur au moment de la commande comme moyen de communication et précisent que la date de notification de résiliation est le moment où la lettre de résiliation devient disponible dans le compte e-mail de l'Acheteur.

Moyens de paiement

Paiement par virement bancaire

Saferpay de Worldline - service de paiement en ligne recommandé par la banque Raiffeisen

Virement bancaire

Vous pouvez également payer les marchandises par virement bancaire.

Paiement à la livraison

Si vous souhaitez régler la valeur de la commande à la réception du colis, sélectionnez le mode de paiement « Contre remboursement ». Les frais de contre remboursement sont de 290 HUF, soit moins de 35 000 HUF.

Méthodes d'acceptation, frais d'acceptation

Livraison gratuite à partir de 35 000 HUF.

Service de messagerie GLS

Les marchandises sont livrées par le service de messagerie GLS.

Vous trouverez plus d'informations ici : <https://gls-group.eu/HU/hu/cimzetteknek-nyujtott-szolgaltatasok>

Les frais pour ce mode de livraison sont de 1 890 HUF brut.

1-2 jours

Automate de colis GLS

Les frais pour ce mode de livraison sont de 1 290 HUF brut.

1-2 jours

Point de livraison de colis GLS

La livraison à domicile par coursier est l'achat en ligne le plus populaire, mais le taux de retrait en personne augmente chaque année. Les clients peuvent recevoir les marchandises confortablement et selon leur propre calendrier via les points relais GLS, où le paiement en espèces est assuré.

Les points relais GLS sont situés dans des endroits facilement accessibles, tels que des centres commerciaux, des stations-service, des librairies ou d'autres magasins très fréquentés. La plupart d'entre eux sont ouverts pendant de longues heures, même le week-end, pour les clients qui souhaitent récupérer ou déposer des colis. GLS envoie une notification par e-mail ou par SMS au destinataire concernant la livraison des marchandises. Le client peut récupérer le colis à tout moment dans un délai de 5 jours ouvrables, en tenant compte des heures d'ouverture du point relais GLS.

Les frais pour ce mode de livraison sont de 1 290 HUF brut.

1-2 jours

Service de messagerie MPL

Option de retrait de colis pratique et simple. Vous pouvez payer par carte bancaire ou en espèces.

Vous pouvez demander une livraison à votre domicile ou même sur votre lieu de travail. Couverture nationale.

Deux tentatives de livraison pour le forfait MPL Business, qui est inclus dans le prix de base.

Plus d'informations : https://www.posta.hu/kuldemeny_erkezese/haznal_torteno_packkezesites

Les frais pour ce mode de livraison sont de 1 990 HUF brut.

3-5 jours

Machine à colis MPL

Les distributeurs automatiques de colis se composent essentiellement d'une interface de commande avec un écran et des compartiments de différentes tailles qui cachent les colis. Le retrait aux distributeurs automatiques de colis est rapide - en saisissant le code reçu et notre numéro de téléphone, nous pouvons déjà accéder à notre commande. De plus, ils sont disponibles 24 heures sur 24.

Plus d'informations : <https://www.posta.hu/packautomata>

Les frais pour ce mode de livraison sont de 990 HUF brut.

3-5 jours

Point Postal MPL

Pourquoi cela vaut-il la peine de commander chez MOL-Coop PostaPont ?

Parce que la plupart des PostaPoints MOL sont ouverts 24 heures sur 24 et la majorité des PostaPoints Coop sont ouverts 12 heures sur 24, vous pouvez donc récupérer votre colis avant et après le travail. Ici, vous pouvez voir lequel vous convient le mieux.

Nous vous informerons par SMS ou par e-mail de l'arrivée de l'envoi, selon vos souhaits.

Les points de retrait sont facilement accessibles.

Le stationnement aux puits est facile et gratuit.

Vous pouvez également payer par carte bancaire aux PostaPoints MOL et dans la plupart des PostaPoints Coop.

Le poids maximum des envois est de 20 kg.

Les frais pour ce mode de livraison sont de 990 HUF brut.

3-5 jours

Collection personnelle

Vous pouvez également récupérer les marchandises commandées en personne dans notre magasin, après consultation téléphonique.

La livraison à domicile GLS est internationale

0 - 99 999 HUF : 3 000 HUF

100 000 - ∞ HUF : Gratuit

1 à 5 jours

MPL livraison à domicile internationale

0 - 99 999 HUF : 5 000 HUF

100 000 - ∞ HUF : Gratuit

3-5 jours

Livraison à domicile GLS Serbie

Les frais pour ce mode de livraison sont de 20 000 HUF bruts.

3-5 jours

Livraison à domicile MPL Serbie

Les frais pour ce mode de livraison sont de 20 000 HUF bruts.

3-5 jours

Date limite d'achèvement

Concernant la commande, le délai général de livraison est de maximum 3 jours à compter de la confirmation de la commande. En cas de retard du Vendeur, l'Acheteur est en droit de fixer un délai supplémentaire. Si le Vendeur n'exécute pas son obligation dans le délai supplémentaire, l'Acheteur est en droit de résilier le contrat. Pour chaque mode de livraison, un délai de livraison qui peut différer du délai général de livraison est indiqué dans chaque cas.

Réserve de droits, clause de propriété

Si vous avez précédemment commandé des Produits sans les avoir reçus lors de la livraison (à l'exception du cas où vous avez exercé votre droit de rétractation), ou si les Produits ont été retournés au vendeur avec une marque indésirable, le Vendeur exécutera la commande avec le prix d'achat et vous obligera à payer les frais d'expédition à l'avance.

Le Vendeur peut différer la livraison des Marchandises jusqu'à ce qu'il soit convaincu que le paiement du prix des Marchandises a été effectué avec succès à l'aide de la solution de paiement électronique (y compris le cas où, dans le cas de Marchandises payées par virement bancaire, l'Acheteur transfère le prix d'achat et la conversion dans la devise de son État membre, et en raison des commissions et frais bancaires, le Vendeur ne reçoit pas le montant total du prix d'achat et des frais de livraison). Si le prix des Marchandises n'a pas été payé en totalité, le Vendeur peut demander à l'Acheteur de compléter le prix d'achat.

Ventes à l'étranger

Le Vendeur ne fait aucune distinction entre les Acheteurs sur le territoire de la Hongrie et ceux situés hors du territoire de l'Union européenne utilisant le Site. En l'absence de disposition différente des présentes CGV, le Vendeur assure la livraison/réception des Produits commandés sur le territoire de la Hongrie.

Les dispositions des présentes conditions générales s'appliquent également aux achats effectués en dehors de la Hongrie, étant entendu que, conformément aux dispositions du décret en vigueur, un consommateur qui est citoyen d'un État membre ou qui a son lieu de résidence dans un État membre, ou une entreprise qui a son lieu d'établissement dans un État membre, est considéré comme un acheteur dans l'interprétation de ce point. et au sein de l'Union européenne, achète des biens ou utilise des services dans le seul but d'une utilisation finale, ou agit dans un tel but. Un consommateur est une personne physique qui agit dans un but qui n'entre pas dans le cadre de ses activités commerciales, industrielles, artisanales ou professionnelles.

La langue de communication et d'achat est principalement le hongrois, le Vendeur n'est pas obligé de communiquer avec l'Acheteur dans la langue du pays d'origine de l'Acheteur.

Le Vendeur n'est pas tenu de se conformer aux exigences non contractuelles prévues par le droit national de l'État membre de l'Acheteur en ce qui concerne les Produits concernés, telles que l'étiquetage ou les exigences sectorielles spécifiques, ni d'informer l'Acheteur de ces exigences.

Sauf indication contraire du Vendeur, la TVA hongroise s'applique à toutes les marchandises.

Le Client peut exercer ses droits légaux conformément aux présentes Conditions Générales.

Si une solution de paiement électronique est utilisée, le paiement est effectué dans la devise spécifiée par le Vendeur,

Le Vendeur peut différer la livraison des Marchandises jusqu'à ce qu'il soit convaincu que le paiement du prix des Marchandises et des frais de livraison a été effectué avec succès et dans son intégralité à l'aide de la solution de paiement électronique (y compris le cas où, dans le cas de Marchandises payées par virement bancaire, l'Acheteur transfère dans la devise de son État membre en raison du prix d'achat (frais de livraison) et de la conversion, ainsi que des commissions et frais bancaires, le Vendeur ne reçoit pas le montant total du prix d'achat). Si le prix des Marchandises n'a pas été payé en totalité, le Vendeur peut demander à l'Acheteur de compléter le prix d'achat.

Afin de remettre les marchandises, le vendeur offre également aux acheteurs non hongrois les mêmes options de remise que les acheteurs hongrois.

Si, conformément aux Conditions Générales, le Client peut demander la livraison des Marchandises sur le territoire de la Hongrie ou de tout autre État membre de l'Union européenne, le client non hongrois peut également le demander par l'un des modes de livraison spécifiés dans les Conditions Générales.

Si, conformément aux Conditions Générales, l'Acheteur peut choisir de recevoir les Marchandises en personne auprès du Vendeur, cela peut également être utilisé par les Acheteurs non hongrois.

Dans d'autres cas, l'Acheteur peut demander que les Marchandises soient transportées à l'étranger à ses frais. Les Acheteurs hongrois ne bénéficient pas de ce droit.

Le Vendeur exécute la commande après paiement des frais de livraison, si l'Acheteur ne paie pas les frais de livraison au Vendeur, ou ne résout pas la livraison elle-même à la date convenue, le Vendeur résiliera le contrat et remboursera le prix d'achat payé d'avance à l'Acheteur.

Informations destinées aux consommateurs

Informations sur le droit de rétractation du consommateur

En tant que consommateur, le Code civil 8:1. Selon le § 1, point 3, seule une personne physique agissant en dehors du cadre de sa profession, de son activité indépendante ou de son activité commerciale est considérée, les personnes morales ne peuvent donc pas utiliser le droit de rétractation sans justification !

45/2014. (II. 26.) Selon le § 20 du décret gouvernemental, vous avez le droit de résilier le contrat sans donner de motifs. Le consommateur a le droit de rétractation

a) Dans le cas d'un contrat de vente de marchandises

aa) aux marchandises,

ab) lors de l'achat et de la vente de plusieurs marchandises, si les marchandises individuelles sont livrées à des moments différés, aux dernières marchandises livrées,

elle peut être exercée dans le délai courant à compter de la date de réception par le consommateur ou un tiers désigné par lui, autre que le transporteur, lequel délai est **de 14 jours calendaires**.

Les dispositions de la présente clause ne portent pas atteinte au droit du consommateur d'exercer le droit de rétractation prévu dans la présente clause pendant la période comprise entre la date de conclusion du contrat et le jour de réception des Marchandises.

Si le consommateur a fait une offre de conclusion du contrat, il a le droit de révoquer l'offre avant la conclusion du contrat, ce qui met fin au caractère contraignant de l'offre couvrant la conclusion du contrat.

Si le Vendeur n'a pas informé le consommateur du délai et des autres conditions d'exercice du droit de rétractation (notamment celles contenues dans le § 22 du décret gouvernemental), ainsi que de la déclaration type selon l'annexe 2, le délai de rétractation mentionné ci-dessus sera prolongé de 12 mois. Si le Vendeur a fourni au consommateur des informations concernant l'exercice du droit de rétractation dans les 12 mois suivant l'expiration du délai de rétractation, le délai de rétractation ou d'annulation expire le 14e jour à compter de la date de communication de ces informations.

Délai de rétractation volontaire

45/2014, le Vendeur (II. 26.) En plus des dispositions du décret gouvernemental, il prévoit volontairement un délai supplémentaire pour exercer le droit de rétractation, de sorte que le délai de rétractation dans la boutique en ligne n'est que de 30 jours, ce qui n'exclut pas l'application du droit de rétractation prévu par la loi.

Les conditions d'application du droit de rétractation volontairement prévu sont les mêmes que les conditions d'exercice du droit de rétractation prévues par le décret.

L'adresse de retour est : 6724 Szeged, Londoni krt 3. - Timezone Center

Déclaration de rétractation, exercice du droit de rétractation ou de résiliation du consommateur

45/2014, le consommateur (II. 26.) Govt. vous pouvez exercer votre droit garanti au § 20 du Décret au moyen d'une déclaration claire à cet effet, ou en utilisant un modèle de déclaration qui peut également être téléchargé à partir du site Web.

Validité de la déclaration de rétractation du consommateur

Le droit de rétractation est réputé exercé dans le délai si le consommateur transmet sa déclaration dans le délai.

En cas de rétractation ou de résiliation écrite, il suffit d'envoyer la déclaration de rétractation ou de résiliation dans le délai imparti.

Il incombe au consommateur de prouver qu'il a exercé son droit de rétractation conformément à cette disposition.

Le Vendeur est tenu de confirmer la déclaration de rétractation du consommateur sur un support de données électronique après son arrivée.

Obligations du Vendeur en cas d'annulation par le consommateur

L'obligation du vendeur de rembourser

Si le consommateur se rétracte du contrat conformément au § 22 du décret gouvernemental, le vendeur doit rembourser au consommateur la totalité du montant payé à titre de dédommagement, y compris les frais engagés dans le cadre de l'exécution, tels que les frais de livraison, au plus tard quatorze jours après avoir pris connaissance de la rétractation. Veuillez noter que cette disposition ne s'applique pas aux frais supplémentaires causés par le choix d'un mode de transport autre que le mode de transport standard le moins cher.

Modalités de l'obligation de remboursement du Vendeur

45/2014. (II. 26.) En cas de rétractation ou de résiliation conformément au § 22 du décret gouvernemental, le Vendeur remboursera le montant dû au consommateur de la même manière que le moyen de paiement utilisé par le consommateur. Sur la base du consentement exprès du consommateur, le Vendeur peut utiliser un autre moyen de paiement pour le remboursement, mais aucun frais supplémentaire ne peut être facturé au consommateur en conséquence. Le Vendeur n'est pas responsable des retards dus à un numéro de compte bancaire ou à une adresse postale fournis de manière erronée et/ou inexacte par le Consommateur.

Coûts supplémentaires

Si le consommateur choisit expressément un mode de transport autre que le mode de transport habituel le moins cher, le vendeur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires qui en résultent. Dans un tel cas, nous sommes tenus de rembourser jusqu'à concurrence des frais de livraison généraux indiqués.

Droit de rétention

Le Vendeur peut retenir le montant dû au consommateur jusqu'à ce que celui-ci ait renvoyé les Produits ou ait prouvé de manière incontestable qu'il les a renvoyés ; des deux cas, la date la plus proche doit être prise en compte. Nous ne pouvons pas accepter les articles envoyés contre remboursement ou par la poste.

En cas de rétractation ou de cessation des obligations du consommateur

Retour de la marchandise

Si le consommateur, conformément à l'article 22 du décret gouvernemental, se rétracte du contrat, il est tenu de restituer les marchandises immédiatement, mais au plus tard dans les quatorze jours suivant la notification de la rétractation, ou de les remettre au vendeur ou à une personne autorisée par le vendeur à recevoir les marchandises. Le retour est réputé effectué dans le délai si le consommateur renvoie les marchandises avant le délai.

Supporter les coûts directs liés au retour des marchandises

Le consommateur supporte les frais directs de renvoi des marchandises. Les marchandises doivent être renvoyées à l'adresse du vendeur. Si le vendeur vend également les marchandises dans les locaux commerciaux et que le consommateur exerce son droit de rétractation en personne dans les locaux commerciaux de l'entreprise, il a le droit de renvoyer les marchandises à l'entreprise en même temps. Si le consommateur résilie le contrat de prestation de services conclu hors des locaux ou entre des parties absentes après le début de l'exécution, il est tenu de payer à l'entreprise une rémunération proportionnelle à la prestation effectuée jusqu'à la date de notification de la résiliation à l'entreprise. Le montant à payer proportionnellement par le consommateur doit être déterminé sur la base du montant total de la contrepartie établie dans le contrat plus les taxes. Si le consommateur prouve que le montant total déterminé de cette manière est excessivement élevé, le montant proportionnel doit être calculé sur la base de la valeur marchande des services fournis jusqu'à la date de résiliation du contrat. Veuillez noter que nous ne pouvons pas accepter les marchandises retournées en contre-remboursement ou par la poste.

Responsabilité du consommateur en matière de dépréciation

Le consommateur est responsable de la dépréciation résultant d'une utilisation excédant l'usage nécessaire pour déterminer la nature, les propriétés et le fonctionnement des Biens.

Si, conformément à la législation en vigueur, le droit de rétractation ne peut être exercé ou ne peut être exercé que sous certaines conditions, l'Acheteur n'a pas non plus droit à une utilisation à titre d'essai.

Le droit de rétractation ne peut être exercé dans les cas suivants

Le Vendeur attire expressément votre attention sur le fait que vous ne pouvez pas exercer votre droit de rétractation conformément à l'article 29 du Décret gouvernemental 45/2014 (II.26.). Dans les cas visés au paragraphe (1) :

- après l'exécution complète de la prestation, toutefois, si le contrat crée une obligation de paiement pour le consommateur, ce cas exceptionnel ne peut être invoqué que si l'exécution a commencé avec le consentement préalable exprès du consommateur et la reconnaissance par ce dernier qu'il perd son droit de rétractation dès que l'entreprise a pleinement exécuté le contrat ;
- en ce qui concerne les Biens ou services dont le prix ou le tarif dépend des fluctuations possibles du marché monétaire, qui ne peuvent être influencés par la société, même pendant la période prévue pour l'exercice du droit de rétractation ;
- dans le cas de biens non préfabriqués qui ont été produits sur la base des instructions ou à la demande expresse du consommateur, ou dans le cas de biens qui ont été clairement adaptés au consommateur ;
- en ce qui concerne les marchandises périssables ou conservant leur qualité pendant une courte période ;
- en ce qui concerne les marchandises dont l'emballage est fermé, qui ne peuvent être retournées après avoir été ouvertes après la livraison pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène ;
- en ce qui concerne les marchandises qui, de par leur nature, sont mélangées de manière indissociable à d'autres marchandises après la livraison ;
- en ce qui concerne une boisson alcoolisée dont la valeur réelle dépend des fluctuations du marché d'une manière indépendante de la volonté de la société, et dont le prix a été convenu par les parties lors de la conclusion du contrat de vente, l'exécution du contrat n'intervient toutefois qu'après le trentième jour à compter de la conclusion du contrat ;
- dans le cas d'un contrat commercial dans lequel l'entreprise se rend chez le consommateur à la demande expresse de celui-ci afin d'effectuer des travaux de réparation ou d'entretien urgents ;
- concernant la vente et l'achat d'enregistrements audio et vidéo dans des emballages scellés, ainsi que de copies de logiciels informatiques, si le consommateur a ouvert l'emballage après la livraison ;
- en ce qui concerne les journaux, revues et périodiques, à l'exception des contrats d'abonnement ;
- dans le cas de contrats conclus aux enchères publiques ;
- à l'exception des prestations de logement, dans le cas d'un contrat de prestation de services d'hébergement, de transport, de location de voiture, de restauration ou d'un service lié à des activités de loisirs, si un délai ou une date limite d'exécution définis dans le contrat a été convenu ;
- en ce qui concerne les contenus numériques fournis sur un support de données non physique, si le Vendeur a commencé l'exécution avec le consentement exprès et préalable du consommateur, et en même temps que ce consentement, le consommateur a déclaré qu'il perdrait son droit de rétractation après le début de l'exécution, et la société a envoyé une confirmation au consommateur.

Informations sur la garantie des produits et la garantie des accessoires pour garantir la conformité des biens dans le cadre des contrats de consommation

Ce point de l'information du consommateur est conforme au règlement gouvernemental 45/2014 (II.26.) 45/2014 (II.26.) Govt. a été préparé en tenant compte de l'annexe n° 3 du décret

Les informations destinées aux consommateurs s'appliquent uniquement aux acheteurs qui sont considérés comme des consommateurs. Les règles concernant les acheteurs qui ne sont pas considérés comme des consommateurs sont incluses dans un chapitre séparé.

Conditions d'exécution du contrat dans le cas d'un contrat de consommation

Les exigences en matière d'exécution contractuelle s'appliquent généralement aux biens vendus dans le cadre d'un contrat de consommation et aux biens contenant un élément numérique

Au moment de la livraison, les Biens et les prestations doivent être conformes au Règlement 373/2021. (VI.30.) aux exigences contenues dans le Décret Gouvernemental.

Pour que la prestation soit considérée comme contractuelle pour les Biens qui font l'objet du contrat

- il doit correspondre à la description, à la quantité, à la qualité, au type inclus dans le contrat et doit avoir la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité et les autres caractéristiques spécifiées dans le contrat
- doit être adapté à tout usage spécifié par le consommateur, que celui-ci a porté à la connaissance du vendeur au plus tard lors de la conclusion du contrat et que le vendeur a accepté
- doit disposer de tous les accessoires et manuels d'utilisation spécifiés dans le contrat - y compris les instructions de mise en service, les instructions d'installation et le service client - et
- vous devez fournir les mises à jour spécifiées dans le contrat.

Pour que la prestation soit réputée conforme au contrat - en plus - aux Biens qui font l'objet du contrat

- il doit être adapté aux fins qui, dans le cas du même type de Biens, sont prescrites par la loi, une norme technique ou, en l'absence d'une norme technique, par le code de conduite en vigueur
- il doit avoir la quantité, la qualité, les performances et les autres caractéristiques que le consommateur peut raisonnablement attendre - notamment en termes de fonctionnalité, de compatibilité, d'accessibilité, de continuité et de sécurité - qui sont habituelles pour le même type de biens, en tenant compte du fait que le vendeur, son représentant ou une autre personne participant à la chaîne de vente fait une déclaration publique sur les propriétés spécifiques des biens - notamment dans une publicité ou sur une étiquette
- doit avoir les accessoires et les instructions que le consommateur peut raisonnablement attendre - y compris les instructions d'emballage et d'installation - et
- elle doit correspondre aux caractéristiques et à la description des Biens présentés sous forme d'échantillons ou de modèles ou mis à disposition en version d'essai par la société préalablement à la conclusion du contrat.

Les marchandises ne doivent pas nécessairement être conformes à la déclaration publique ci-dessus si le vendeur prouve que

- il ne connaissait pas la déclaration publique, et il n'avait pas besoin de la connaître
- la déclaration publique a déjà été dûment corrigée au moment de la conclusion du contrat ou
- la déclaration publique ne pouvait pas influencer la décision du titulaire du droit de conclure un contrat.

Mauvaise exécution du contrat de vente de marchandises

Le vendeur est considéré comme fautif si le défaut de la marchandise résulte d'une installation incorrecte, à condition que

a) la mise en service fait partie du contrat de vente et a été effectuée par le Vendeur ou a été effectuée sous la responsabilité du Vendeur ; ou

b) la mise en service a dû être effectuée par le consommateur et la mise en service non professionnelle résulte de lacunes dans les instructions de mise en service fournies par le vendeur - ou dans le cas de biens contenant des éléments numériques - par le fournisseur de contenu numérique ou de services numériques.

Si, conformément au contrat de vente, la marchandise est mise en service par le Vendeur, ou si la mise en service a lieu sous la responsabilité du Vendeur, la prestation doit être considérée comme accomplie par le Vendeur lorsque la mise en service est achevée.

Si, dans le cas de biens contenant des éléments numériques, le contrat de vente prévoit la fourniture continue de contenu numérique ou de services numériques sur une période de temps déterminée, le vendeur est responsable d'un défaut des biens lié au contenu numérique, si le défaut survient dans le cas d'un service continu pendant une période n'excédant pas deux ans à compter de la livraison des biens dans un délai de deux ans ; ou survient ou devient reconnaissable.

Exigences relatives à l'exécution du contrat dans le cas de biens contenant des éléments numériques vendus dans le cadre d'un contrat de consommation

Dans le cas de biens contenant des éléments numériques, le Vendeur doit s'assurer que le consommateur est informé de toute mise à jour du contenu numérique des biens ou du service numérique associé - y compris les mises à jour de sécurité - qui sont nécessaires pour maintenir la conformité des biens avec le contrat, et doit également s'assurer que le consommateur les obtienne également.

Mettre la mise à jour à disposition du Vendeur si le contrat de vente

- prévoit un service unique de contenu numérique ou de service numérique, alors le consommateur peut raisonnablement s'y attendre en fonction du type et de la finalité des biens et des éléments numériques, ainsi que des circonstances uniques et de la nature du contrat ; ou
- prévoit un service continu du contenu numérique sur une période déterminée, alors dans le cas d'un service continu d'une durée n'excédant pas deux ans, il doit être fourni sur une période de deux ans à compter de la livraison du bien.

Si le consommateur n'installe pas les mises à jour fournies dans un délai raisonnable, le vendeur n'est pas responsable du défaut des biens, s'il résulte uniquement de la non-application de la mise à jour concernée, à condition que

a) le Vendeur a informé le consommateur de la disponibilité de la mise à jour et des conséquences du défaut d'installation de celle-ci par le consommateur ; et

b) l'absence d'installation de la mise à jour par le consommateur ou l'installation incorrecte de la mise à jour par le consommateur ne peut être imputée au caractère incomplet des instructions d'installation fournies par le Vendeur.

Une exécution défectueuse ne peut pas être constatée si, lors de la conclusion du contrat, le consommateur a reçu une information spéciale selon laquelle une propriété spécifique de la marchandise diffère de celle décrite ici, et lors de la conclusion du contrat de vente, le consommateur a accepté séparément et expressément cette dérogation.

Exigences contractuelles en matière de réalisation de la vente de contenu numérique dans le cadre d'un contrat de consommation

Le Vendeur fournit et met à disposition du consommateur le contenu numérique. A défaut d'accord contraire entre les parties, le Vendeur fournira au consommateur le contenu numérique dans la dernière version disponible au moment de la conclusion du contrat sans retard injustifié.

Le service est considéré comme achevé lorsque le contenu numérique ou - toute solution nécessaire pour y accéder ou adaptée à son téléchargement - a été livré au consommateur ou sur le dispositif physique ou virtuel choisi par le consommateur à cet effet.

Le Vendeur doit s'assurer que le consommateur est informé des mises à jour du contenu numérique - y compris les mises à jour de sécurité - qui sont nécessaires pour maintenir la conformité contractuelle du contenu numérique, du contenu numérique ou du service numérique, et les reçoit.

Si, sur la base du contrat, la fourniture de contenu numérique est effectuée en continu pendant une période déterminée, la conformité de la prestation en ce qui concerne le contenu numérique doit être assurée pendant toute la durée du contrat.

Si le consommateur n'installe pas les mises à jour fournies par le Vendeur dans un délai raisonnable, le Vendeur n'est pas responsable de la défaillance du service, si elle résulte uniquement de la non-application de la mise à jour concernée, à condition que

- le Vendeur a informé le consommateur de la disponibilité de la mise à jour et des conséquences du défaut d'installation de celle-ci par le consommateur ; et
- l'absence d'installation de la mise à jour par le consommateur ou l'installation incorrecte de la mise à jour par le consommateur ne peut être imputée au caractère incomplet des instructions d'installation fournies par le Vendeur.

Une exécution défectueuse ne peut pas être constatée si, au moment de la conclusion du contrat, le consommateur a reçu une information particulière selon laquelle une caractéristique spécifique du contenu numérique s'écarte des exigences définies ici, et au moment de la conclusion du contrat, le consommateur a accepté séparément et expressément cette dérogation.

Le Vendeur est considéré comme fautif si l'erreur dans le service de contenu numérique résulte d'une intégration non professionnelle dans l'environnement numérique du consommateur, à condition que

- l'intégration du contenu numérique a été réalisée par le Vendeur, ou l'intégration a été réalisée sous la responsabilité du Vendeur ; ou
- le contenu numérique doit être intégré par le consommateur, et l'intégration non professionnelle a été causée par des lacunes dans les instructions d'intégration fournies par le Vendeur.

Si le contrat prévoit la fourniture continue de contenu numérique ou de service numérique sur une période de temps déterminée, le Vendeur est responsable de l'erreur liée au contenu numérique, si l'erreur survient ou devient détectable pendant la période spécifiée dans le contrat.

Si le contrat prévoit une prestation unique ou une série de prestations individuelles, il faut partir du principe, jusqu'à preuve du contraire, que le défaut reconnu par le consommateur dans un délai d'un an à compter de la date d'exécution existait déjà au moment de l'exécution. Dans le même temps, le vendeur ne commet pas d'erreur s'il prouve que l'environnement numérique du consommateur n'est pas compatible avec les exigences techniques du contenu numérique ou du service numérique et s'il en a informé le consommateur de manière claire et compréhensible avant la conclusion du contrat.

Le consommateur est tenu de coopérer avec le vendeur afin que ce dernier, en utilisant les outils disponibles d'un point de vue technique et nécessitant le moins d'intervention de la part du consommateur, puisse être convaincu que la cause de l'erreur est l'environnement numérique du consommateur. Si le consommateur ne respecte pas cette obligation de coopération, après que le vendeur l'a informé de cette obligation de manière claire et compréhensible avant la conclusion du contrat, il incombe au consommateur de prouver que

- le défaut reconnu dans l'année suivant l'exécution existait déjà au moment de l'exécution, ou
- la prestation affectée par une erreur constatée pendant la période contractuelle n'était pas conforme au contrat pendant la période d'exécution de la prestation selon le contrat.

Garantie des accessoires

Dans quel cas pouvez-vous exercer votre droit à la garantie accessoire ?

En cas d'exécution défectueuse par le Vendeur, vous pouvez faire valoir une réclamation de garantie pour les accessoires contre le Vendeur conformément au Code civil, et dans le cas d'un contrat de consommation, 373/2021 (VI.30.) Govt. selon les règles du décret.

À quels droits avez-vous droit en fonction de votre demande de garantie ?

Vous pouvez – selon votre choix – faire valoir les droits de garantie suivants sur les accessoires :

Vous pouvez demander une réparation ou un remplacement, sauf si l'exécution de la demande que vous avez choisie est impossible ou impliquerait des coûts supplémentaires disproportionnés pour le Vendeur par rapport à l'exécution d'une autre demande. Si vous n'avez pas demandé ou n'avez pas pu demander la réparation ou le remplacement, vous pouvez demander une réduction proportionnelle de l'indemnisation ou, en dernier recours, vous pouvez résilier le contrat.

Vous pouvez transférer le droit de garantie de l'accessoire que vous avez sélectionné à un autre, mais vous assumerez les frais du transfert, à moins que cela ne soit justifié ou que le Vendeur n'ait donné une raison pour cela.

Dans le cas d'un contrat de consommation, il faut présumer jusqu'à preuve contraire qu'un défaut reconnu dans un délai d'un an à compter de la livraison du bien et des biens contenant des éléments numériques existait déjà au moment de la livraison du bien, à moins que cette présomption ne soit incompatible avec la nature du bien ou la nature du défaut.

Dans le cas de biens d'occasion, les droits de garantie diffèrent des règles générales. Dans le cas de biens d'occasion, on peut également parler de performances défectueuses, mais il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles l'acheteur aurait pu s'attendre à l'apparition de certains défauts. En raison de l'obsolescence, l'apparition de certains défauts devient de plus en plus fréquente, ce qui fait qu'on ne peut pas supposer qu'un produit d'occasion puisse avoir la même qualité qu'un produit neuf acheté. Sur cette base, l'acheteur ne peut faire valoir ses droits de garantie qu'en ce qui concerne les défauts qui ne sont pas liés à l'utilisation et qui sont survenus indépendamment de celle-ci. Si les biens d'occasion sont défectueux et que l'acheteur, qui est considéré comme un consommateur, en a été informé au moment de l'achat, le prestataire de services n'est pas responsable du défaut connu.

Le Vendeur peut refuser de rendre le bien conforme au contrat si la réparation ou le remplacement est impossible, ou si cela entraînerait des coûts supplémentaires disproportionnés pour le Vendeur, compte tenu de toutes les circonstances, notamment de la valeur représentée par le Bien en parfait état, ainsi que de la gravité de la rupture du contrat.

Le consommateur a également le droit - en fonction de la gravité de la violation du contrat - de demander une indemnisation proportionnelle ou de résilier le contrat de vente si

- le vendeur n'a pas effectué la réparation ou le remplacement, ou l'a effectué, mais n'a pas rempli partiellement ou totalement les conditions suivantes
 - le Vendeur doit assurer le retour des marchandises échangées à ses frais
 - si la réparation ou le remplacement nécessite l'enlèvement de biens qui ont été mis en service conformément à la nature et à la destination des biens - avant que le défaut ne devienne détectable - alors l'obligation de réparer ou de remplacer comprend l'enlèvement des biens non conformes et la mise en service des biens remplacés ou réparés en intervenant ou en supportant les frais d'enlèvement ou de mise en service.
- a refusé de rendre les marchandises conformes au contrat, une erreur d'exécution répétée s'est produite, malgré le fait que le vendeur ait tenté de rendre les marchandises conformes au contrat
- l'erreur d'exécution est si grave qu'elle justifie une réduction immédiate du prix ou la résiliation immédiate du contrat de vente, ou
- le Vendeur ne s'est pas engagé à rendre les biens conformes au contrat, ou il ressort clairement des circonstances que la société ne rendra pas les biens conformes au contrat dans un délai raisonnable ou sans préjudice significatif aux intérêts du consommateur.

Si le consommateur souhaite résilier le contrat de vente en invoquant une exécution défectueuse, il incombe au vendeur de prouver que le défaut est insignifiant.

Le consommateur a le droit de retenir la partie restante du prix d'achat - en fonction de la gravité de la violation du contrat - en tout ou en partie jusqu'à ce que le vendeur remplisse ses obligations liées à la conformité de la prestation avec le contrat et à l'exécution défectueuse.

C'est une règle générale que :

- le Vendeur doit assurer le retour des marchandises échangées à ses frais
- si la réparation ou le remplacement nécessite l'enlèvement de biens qui ont été mis en service conformément à la nature et à la destination des biens - avant que le défaut ne devienne détectable - alors l'obligation de réparer ou de remplacer comprend l'enlèvement des biens non conformes et la mise en service des biens remplacés ou réparés en intervenant ou en supportant les frais d'enlèvement ou de mise en service.

Le délai raisonnable pour la réparation ou le remplacement du bien doit être compté à partir du moment où le Consommateur a notifié le défaut à la société.

Le consommateur doit mettre le bien à disposition de l'entreprise afin de procéder à la réparation ou au remplacement.

L'indemnité est proportionnelle si son montant est égal à la différence entre la valeur des biens due au Consommateur en cas d'exécution contractuelle et la valeur des biens effectivement reçus par le Consommateur.

Le droit du Consommateur de résilier le contrat de vente peut être exercé par une déclaration légale adressée au Vendeur exprimant la décision de résiliation.

Si la prestation défectueuse ne porte que sur une partie déterminée des biens fournis dans le cadre du contrat de vente et que les conditions d'exercice du droit de résiliation du contrat existent à leur égard, le consommateur peut résilier le contrat de vente uniquement en ce qui concerne les biens défectueux, mais également en ce qui concerne tous les autres biens acquis avec eux. peut le résilier si l'on ne peut raisonnablement exiger du consommateur qu'il ne conserve que des biens conformes au contrat.

Si le consommateur résilie le contrat de vente dans son intégralité ou concernant une partie des biens fournis dans le cadre du contrat de vente, alors

- le consommateur doit retourner les marchandises concernées au vendeur aux frais de ce dernier et
- le Vendeur devra rembourser immédiatement au Consommateur le prix d'achat payé pour le bien concerné, dès qu'il aura reçu le bien ou le certificat justifiant du retour du bien.

Quel est le délai pour faire valoir votre demande de garantie ?

Vous êtes tenu de signaler l'erreur immédiatement après l'avoir découverte. Une erreur signalée dans les deux mois suivant sa découverte est considérée comme une erreur signalée sans délai. Nous attirons également votre attention sur le fait que vous ne pouvez plus faire valoir vos droits de garantie accessoires au-delà du délai de prescription de deux ans à compter de la conclusion du contrat.

La partie du temps de réparation pendant laquelle l'Acheteur ne peut pas utiliser les Marchandises comme prévu n'est pas incluse dans le délai de prescription.

Le délai de prescription pour la réclamation de garantie accessoire pour la partie de la marchandise concernée par le remplacement ou la réparation recommence à courir. Cette règle doit également être appliquée si une nouvelle erreur survient à la suite de la correction.

Si l'objet du contrat entre le consommateur et l'entrepreneur est une chose d'occasion, les parties peuvent également convenir d'un délai de prescription plus court ; un délai de prescription inférieur à un an ne peut pas non plus être valablement établi dans ce cas.

Contre qui pouvez-vous faire valoir votre droit à la garantie des accessoires ?
Vous pouvez faire valoir votre droit à la garantie des accessoires contre le vendeur.

Quelles sont les autres conditions pour faire valoir vos droits de garantie sur les accessoires ?

Dans un délai d'un an à compter de la date de livraison, vous n'avez d'autre condition pour faire valoir votre droit à la garantie que de signaler le défaut, si vous prouvez que les marchandises ont été fournies par le vendeur. Cependant, après un an à compter de la prestation, vous êtes déjà tenu de prouver que le défaut que vous avez reconnu était déjà présent au moment de la prestation.

Garantie du produit

Dans quel cas pouvez-vous utiliser votre droit de garantie produit ?

En cas de défaut d'un bien meuble (marchandise), vous pouvez - selon votre choix - faire valoir une réclamation de garantie accessoire ou une réclamation de garantie produit conformément aux règles du Code civil.

Quels sont vos droits en fonction de votre demande de garantie produit ?

Dans le cadre d'une réclamation au titre de la garantie d'un produit, vous pouvez demander la réparation ou le remplacement des produits défectueux.

Dans quel cas la marchandise est-elle considérée comme défectueuse ?

Les marchandises sont défectueuses si elles ne répondent pas aux exigences de qualité en vigueur au moment de leur mise sur le marché, ou si elles ne possèdent pas les propriétés décrites par le fabricant.

Quel est le délai pour faire valoir votre demande de garantie produit ?

Vous pouvez faire valoir votre droit à la garantie du produit dans un délai de deux ans à compter de la mise sur le marché du produit par le fabricant. Passé ce délai, vous perdrez ce droit.

Contre qui pouvez-vous faire valoir votre demande de garantie sur votre produit ?

Vous pouvez exercer vos droits de garantie du produit contre le fabricant ou le distributeur du produit (ci-après : fabricant).

Quelle règle de preuve s'applique en cas de réclamation au titre de la garantie d'un produit ?

En cas de réclamation au titre de la garantie d'un produit, vous devez prouver que le défaut du produit existait au moment où le fabricant l'a mis sur le marché.

Dans quel cas le fabricant est-il exonéré des obligations de garantie du produit ?

Le fabricant est libéré de son obligation de garantie du produit s'il peut prouver que :

- a fabriqué ou commercialisé les marchandises en dehors de ses activités commerciales, ou le défaut n'était pas détectable selon l'état de la science et de la technologie au moment de la mise sur le marché ou
- le défaut de la marchandise résulte de l'application d'une législation ou de prescriptions officielles impératives.

Il suffit au fabricant de prouver un motif d'exemption.

Veillez noter qu'en raison du même défaut, vous pouvez faire valoir simultanément une réclamation de garantie sur les accessoires contre l'entreprise et une réclamation de garantie sur le produit contre le fabricant, en parallèle. Si votre réclamation de garantie sur le produit est faite avec succès, vous ne pouvez faire valoir votre réclamation de garantie sur les accessoires pour le produit remplacé ou la partie du produit concernée par la réparation qu'auprès du fabricant.

Garantie

Dans quel cas pouvez-vous faire valoir votre droit de garantie ?

151/2003 sur la garantie obligatoire pour certains biens de consommation durables. (IX. 22.) Conformément au décret gouvernemental, le vendeur est tenu de fournir une garantie conformément au règlement 10/2024 sur la définition du champ d'application des biens de consommation durables couverts par la garantie obligatoire. (VI.28.) Les biens de consommation durables neufs énumérés à l'annexe n° 1 du décret IM (par exemple : biens techniques, outils, machines), ainsi que leurs accessoires et composants dans le cadre qui y est défini (ci-après - dans ce point - dénommés ensemble biens de consommation) en cas de vente.

Les droits découlant de la garantie peuvent être revendiqués au moyen d'un certificat de garantie, qui ne peut être subordonné au retour de l'emballage ouvert du produit de consommation par le consommateur. Dans le cas où le certificat de garantie n'est pas fourni au consommateur, la conclusion du contrat doit être considérée comme prouvée si le consommateur présente le reçu prouvant le paiement de la contrepartie - une facture ou un reçu émis sur la base de la loi générale sur la taxe de vente. Dans ce cas, les droits découlant de la garantie peuvent être revendiqués au moyen d'un reçu confirmant le paiement de la contrepartie.

En outre, le Vendeur peut volontairement s'engager à garantir, auquel cas il doit fournir une déclaration de garantie au client qui est considéré comme un Consommateur.

La déclaration de garantie doit être mise à la disposition du Consommateur sur un support de données durable, au plus tard au moment de la livraison des marchandises.

La déclaration de garantie doit indiquer :

- la déclaration claire qu'en cas de performance défectueuse des marchandises, le consommateur a le droit d'exercer gratuitement ses droits de garantie accessoires conformément à la loi, ces droits ne sont pas affectés par la garantie
- le nom et l'adresse du garant
- la procédure à suivre par le Consommateur pour faire valoir la garantie
- la désignation des biens auxquels s'applique la garantie et
- conditions de garantie,
- le prix d'achat des marchandises.

Quels sont vos droits et dans quel délai pouvez-vous faire valoir votre garantie obligatoire ?

Droits de garantie

Sur la base du droit de garantie, l'Acheteur peut réclamer la réparation ou le remplacement, demander une réduction de prix dans les cas prévus par la loi, ou finalement résilier le contrat si le créancier n'a pas effectué la réparation ou le remplacement, n'est pas en mesure de respecter cette obligation dans le délai approprié, tout en protégeant les intérêts du titulaire des droits, ou si l'intérêt du titulaire des droits à la réparation ou au remplacement a cessé.

L'Acheteur peut, à son choix, signaler sa réclamation au titre de la garantie directement au siège du Vendeur, dans l'un de ses locaux, succursales et au service de réparation indiqué par le Vendeur sur le ticket de garantie.

Date limite de validation

La demande de garantie peut être faite valoir pendant la période de garantie, la période de garantie est régie par l'art. 151/2003. (IX. 22.) Govt. selon le règlement :

- deux ans dans le cas d'un prix de vente de 10 000 HUF mais ne dépassant pas 250 000 HUF,
- trois ans au-dessus du prix de vente de 250 000 HUF.

Le non-respect de ces délais entraîne la perte des droits, toutefois, en cas de réparation du produit de consommation, la période de garantie est prolongée à compter de la date de livraison pour réparation du temps pendant lequel le Client n'a pas pu utiliser le

produit de consommation comme prévu en raison du défaut.

La période de garantie commence à courir dès la remise du produit de consommation à l'Acheteur ou, si le Vendeur ou son mandataire effectue la mise en service, elle commence à courir le jour de la mise en service.

Si l'Acheteur met le produit de consommation en service plus de six mois après la date de remise, la date de début de la période de garantie est la date de remise du produit de consommation.

Règles relatives au traitement des réclamations de garantie

Lors de la réparation, le Vendeur doit s'efforcer de terminer la réparation dans un délai de 15 jours. Le délai ouvert pour la correction commence à courir à compter de la réception du produit de consommation.

Si la durée de la réparation ou du remplacement excède quinze jours, le Vendeur est tenu d'informer l'Acheteur de la durée prévue de la réparation ou du remplacement.

Si, lors de la première réparation du produit de consommation pendant la période de garantie, le vendeur constate que le produit de consommation ne peut pas être réparé, le vendeur est tenu de remplacer le produit de consommation dans un délai de huit jours, sauf ordre contraire de l'acheteur. S'il n'est pas possible d'échanger le produit de consommation, la société est tenue de payer au consommateur le prix d'achat indiqué sur la carte de garantie ou, à défaut, sur la preuve de paiement de la contrepartie du produit de consommation présentée par le consommateur - sur la facture ou le reçu émis sur la base de la loi générale sur la taxe de vente - dans un délai de huit jours pour rembourser.

En acceptant les Conditions Générales, le Client accepte que les informations puissent être fournies par voie électronique ou par tout autre moyen approprié permettant la preuve de la réception par le Client.

Si le vendeur ne peut pas réparer le produit de consommation dans les 30 jours :

- si l'Acheteur a donné son accord, la correction peut être effectuée pour lui à une date ultérieure, ou
- si le Client n'accepte pas la réalisation ultérieure de la réparation, ou n'a pas fait de déclaration à cet égard, le produit de consommation doit être remplacé dans les huit jours suivant l'expiration sans effet du délai de trente jours, ou
- si l'Acheteur n'accepte pas l'exécution ultérieure de la réparation, ou n'a pas fait de déclaration à cet égard, mais qu'il n'est pas possible d'échanger l'article de consommation, le Vendeur est tenu sur la carte de garantie, ou à défaut, sur le reçu prouvant le paiement de la contrepartie de l'article de consommation présenté par le consommateur - le prix d'achat de vente général indiqué sur une facture ou un reçu émis sur la base de la loi fiscale, l'expiration sans effet du délai de correction de 30 jours à rembourser au consommateur dans les huit jours suivants.

Si l'article de consommation est défectueux pour la quatrième fois - sauf si le consommateur en a fait la demande - le vendeur est tenu de remplacer l'article de consommation dans un délai de huit jours. S'il n'est pas possible d'échanger le produit de consommation, la société est tenue de rembourser au consommateur le prix d'achat indiqué sur la carte de garantie ou, à défaut, sur la preuve de paiement de la contrepartie du produit de consommation présentée par le consommateur - sur la facture ou le reçu émis sur la base de la loi générale sur la taxe de vente - dans un délai de huit jours.

Les biens de consommation avec une connexion fixe qui sont soumis à une garantie obligatoire, ou qui pèsent plus de 10 kg ou ne peuvent pas être transportés comme bagage à main dans les transports publics - à l'exception des véhicules - doivent être réparés sur le lieu d'utilisation. Si la réparation ne peut être effectuée sur le lieu d'utilisation, l'entreprise se chargera du démontage et de l'installation, ainsi que de la livraison et du retour, ou - dans le cas d'une demande de réparation confirmée directement auprès du service de réparation - du service de réparation.

Exclusions de garantie

Les règlements rédigés dans la section « Règles relatives au traitement des réclamations de garantie » ne s'appliquent pas aux vélos électriques, scooters électriques, quads, motos, cyclomoteurs, voitures, camping-cars, caravanes, remorques, remorques et embarcations à moteur.

Dans le cas de ces marchandises, le vendeur est toutefois tenu de s'efforcer de répondre à la demande de réparation dans un délai de 15 jours.

Si la durée de la réparation ou du remplacement excède quinze jours, le Vendeur est tenu d'informer l'Acheteur de la durée prévue de la réparation ou du remplacement.

Quel est le lien entre la garantie et les autres droits de garantie ?

La garantie s'applique en complément des droits de garantie (garantie du produit et des accessoires), la différence fondamentale entre les droits de garantie généraux et la garantie est que dans le cas de la garantie, le consommateur a une charge de la preuve plus favorable.

Pendant la période de garantie obligatoire, l'engagement de garantie volontaire du vendeur ne peut pas contenir de conditions pour le consommateur qui soient plus défavorables que les droits prévus par les règles de garantie obligatoire. Après cela, cependant, les conditions de la garantie volontaire peuvent être librement établies, mais la garantie dans ce cas ne peut pas affecter l'existence des droits légaux du consommateur, y compris ceux fondés sur la garantie des accessoires.

Demande d'échange sous trois jours ouvrés

La demande d'échange dans les trois jours ouvrables s'applique également dans le cas de ventes via une boutique en ligne. Une demande d'échange dans les trois jours ouvrables peut être validée dans le cas de biens de consommation durables neufs, selon lesquels, si quelqu'un valide la demande d'échange dans les 3 jours ouvrables, le vendeur doit interpréter cela comme signifiant que les biens étaient déjà défectueux au moment de la vente et sans plus attendre les biens doivent être remplacés.

Quand le Vendeur est-il libéré de son obligation de garantie ?

Le vendeur n'est libéré de son obligation de garantie que s'il prouve que la cause du défaut est survenue après l'exécution.

Nous attirons votre attention sur le fait que vous pouvez faire valoir simultanément une réclamation de garantie et de garantie des accessoires ainsi qu'une réclamation de garantie et de garantie du produit, en raison du même défaut. Si, en revanche, vous avez déjà fait valoir avec succès votre réclamation résultant d'une exécution défectueuse en raison d'une erreur spécifique (par exemple, l'entreprise a remplacé le produit), vous ne pouvez plus faire valoir une réclamation pour la même erreur sur d'autres bases juridiques.

Informations sur la garantie du produit et la garantie des accessoires pour la garantie de la conformité des biens dans le cas d'Acheteurs non consommateurs

Règles générales relatives aux droits de garantie

Un client qui n'est pas considéré comme un consommateur peut - à son choix - utiliser les réclamations de garantie accessoires suivantes :

Vous pouvez demander une réparation ou un remplacement, à moins que l'exécution de la demande que vous avez choisie soit impossible ou impliquerait des coûts supplémentaires disproportionnés pour le Vendeur par rapport à l'exécution d'une autre demande. Si vous n'avez pas demandé ou n'avez pas pu demander la réparation ou le remplacement, vous pouvez demander une livraison proportionnelle de l'indemnisation, ou l'Acheteur peut réparer le défaut aux frais du Vendeur, le faire réparer par quelqu'un d'autre ou - en dernier recours - se retirer du contrat.

Vous pouvez transférer le droit de garantie de l'accessoire que vous avez sélectionné à un autre, mais vous assumerez les frais du transfert, à moins que cela ne soit justifié ou que le Vendeur n'ait donné une raison pour cela.

Dans le cas de biens d'occasion, les droits de garantie diffèrent des règles générales. Dans le cas de biens d'occasion, on peut également parler de performances défectueuses, mais il faut tenir compte des circonstances dans lesquelles l'acheteur aurait pu s'attendre à l'apparition de certains défauts. En raison de l'obsolescence, l'apparition de certains défauts devient de plus en plus fréquente, ce qui fait qu'on ne peut pas supposer qu'un bien d'occasion puisse avoir la même qualité qu'un bien neuf acheté. Sur cette base, l'acheteur ne peut faire valoir ses droits de garantie que pour les défauts qui ne sont pas liés à l'utilisation et qui sont survenus indépendamment de celle-ci. Si les biens d'occasion sont défectueux et que l'acheteur, qui est considéré comme un consommateur, en a été informé au moment de l'achat, le prestataire de services n'est pas responsable du défaut connu.

Dans le cas de clients qui ne sont pas considérés comme consommateurs, le délai pour faire valoir le droit de garantie est d'un an, qui court à compter du jour de l'exécution (remise).

Garantie et garantie du produit

La garantie du produit et la garantie obligatoire s'appliquent uniquement aux clients qualifiés de consommateurs.

Si le Vendeur fournit volontairement une garantie pour un Produit donné, celle-ci sera indiquée séparément lors de l'achat du Produit.

Si le fabricant fournit une garantie du fabricant pour les marchandises qui couvre également les clients qui ne sont pas des consommateurs, elle peut être appliquée directement auprès du fabricant.